Colinéo Association pour la Protection et l'Education à l'Environnement

Régie par la loi de 1901 J.O 21-08-1973
Agréée « protection de l'environnement » (cadre départemental - art. L 141-1 du Code de l'Environnement)
Agréée au titre :
de la Jeunesse et de l'Education Populaire
de l'Education Nationale

Consultation publique relatif au projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (Lagopède alpin).

Avis défavorable

Le Lagopède alpin est une espèce emblématique des territoires de montagne en France. Cette espèce est menacée par de nombreux facteurs, notamment par la dégradation de son habitat et le réchauffement climatique, qui ont un impact particulièrement fort sur l'espèce. Les populations sont en déclin et certaines ont même déjà disparu de certaines communes où elles étaient historiquement présentes. Il est essentiel d'inscrire cette espèce sur la liste des oiseaux protégés, afin de pouvoir, comme le rappelle le CNPN dans son avis, mieux la protéger et disposer des leviers apportés par l'arrêté du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. L'espèce est dans un mauvais état de conservation en France, et même des prélèvements faibles viendraient augmenter la pression sur cette espèce et ne peuvent pas être en accord avec la restauration de ses populations. Il est donc nécessaire de retirer le Lagopède de la liste des espèces chassables, par modification de l'arrêté du 26 juin 1987.

Association agréée Protection de l'Environnement Colinéo

Pour Colinéo :
Marseille, le 22 juillet 2026
La Présidente, Monique BERCET

Correspondance à adresser à COLINEO:
1, chemin des grives - 13013 Marseille
Tel : 04 91 60 84 07 / Email : colineo.assenemce@gmail.com
Site internet : http://www.colineo.fr